



connaitre mes droits en accident de travail

Par **elido**, le **18/10/2011** à **13:38**

Bonjour Maitre,

Je suis aide-soignante dans la fonction public ou j'ai subit un accident de travail en mai 2009 ne me permettant pas de reprendre mon poste, mon employeur me proposant un poste mi-temps thérapeutique au mois de mai 2011 qui a été refusé par mon médecin parce qu'on me réintérait dans les services un week-end par mois là ou j'aurai du forcer puisque manque personnel pour se faire aider alors que je ne peut forcer, de là on m'a fait passer devant un médecin expert qui m'a reclassé en maladie ordinaire au 25 juin 2011, jusqu'au 25 septembre j'étais en salaire plein mais depuis je passe en demi salaire complété par le cgos, je suis repassée devant un autre expert le 13 octobre qui lui préconise le reclassement à un poste ou je ne risque pas de blesser quelqu'un mais en maison de retraite je vois pas trop ou il pourront me reclasser. S'il ne pouvait me reclasser que va t-il se passer?

Ce pourrait-il qu'on me licencie?

Merci d'avance.